

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2019

### Session ordinaire

**Absents** : Rachel NACHON donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD, Emmanuelle HENRIOT donne pouvoir à Maryse VIPREY, Nathalie NUCIT, Sylvain DOUSSE et Patrick VERDIER

**Convocation** : 02/12/2019    **Secrétaire** : Maryse VIPREY    **Début de séance** : 20h00

Approbation du Compte-rendu du précédent conseil

Ordre du jour

#### 1) URBANISME

- Point sur les dossiers en cours

- PC 025 631 19 C 0004 – Instruction en cours
- PC 025 631 19 C0006 – Instruction en cours
- PC 025 631 19 C0007 – M. et Mme SOREL – 41 Grande Rue – Maison individuelle

- Point sur le PLU

Les rapports et les conclusions suite à l'enquête publique sont disponibles sur le site internet [www.registre-dematerialise.fr/1504](http://www.registre-dematerialise.fr/1504) et consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat

- Point sur la Ferme MOUREY

L'EPF délibérera prochainement pour l'autorisation de pré commercialisation des 9 appartements.

#### 2) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre une décision budgétaire modificative comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60631 : Fournitures d'entretien	500.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>500.00 €</b>			
D 657341 : Subv aux communes du GFP		500.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>500.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 13251 : Subv du GFP de rattachement		899.41 €		
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>899.41 €</b>		
D 2046 : Attrib. de compensation d'inv.	899.41 €			
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>899.41 €</b>			
<b>Total</b>	<b>899.41 €</b>	<b>899.41 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve cette modification budgétaire.

#### 3) VOYAGE A MONTBELIARD – ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'autoriser l'encaissement des chèques pour le voyage à COLMAR. Il rappelle que 31 places ont été réservées sur les 53 places disponibles dans le bus, soit un montant total de chèques à encaisser de 372 euros. La facture de KEOLIS étant de 672 euros, une participation de 300 euros reste à la charge de la commune.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise l'encaissement de ces chèques.

#### 4) ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS (RPQS) D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2018

En vertu de l'article L. 2224-5 du CGCT, le Président d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou assainissement doit présenter un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au conseil de communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2018 présentés lors du conseil de communauté de la communauté urbaine du Grand Besançon Métropole (GBM) du 26 septembre 2019 ont été adoptés à l'unanimité.

Le CCSPL réunie le 5 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Les RPQS des divers syndicats dont GBM faisait partie en 2018 ont quant à eux été adoptés à l'unanimité lors du conseil de communauté du 8 octobre 2019.

Ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

**Après délibération de ce rapport, le conseil municipal adopte les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la commune de VORGES LES PINS.**

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

#### 5) RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Commission Affaires Culturelles et sociales

Un voyage au marché de Noël de MONTBELIARD a été organisé par la commune le 23 novembre 2019

La distribution des colis de fin d'année a été faite le 7 décembre

Le repas des anciens de VORGES et BUSY s'est déroulé le dimanche 8 décembre.

#### 6) QUESTIONS DIVERSES

- Assemblée Générale de l'Association « les vieilles pierres de VORGES » le 13 janvier 2020 à 20h00 à la salle de convivialité

- Liste électorale : Les personnes souhaitant voter aux municipales pourront s'inscrire en mairie sur la liste électorale de VORGES jusqu'au 7 février 2020 inclus.

- Les candidatures de conseillers municipaux pourront être déposées en préfecture jusqu'au 27 février 2020 à 18h00

**VCEUX DU MAIRE  
LE VENDREDI 10 JANVIER 2020 A 19H00  
SALLE DE CONVIVIALITE**

**BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE A TOUTES ET A TOUS !**

Fin de séance : 21h05